

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20241219-121_2024-DE
Reçu le 20/12/2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

Le 19 décembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 16

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Couzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Était Excusée : Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Étaient absents : M. Léo Bader, Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 121 / 2024 : Modification de l'ordre du jour du Conseil municipal

M. le Maire propose aux conseillers municipaux une modification de l'ordre du jour de la présente séance et l'ajout de deux points :

- **Adoption des tarifs des services municipaux pour 2025 – Redevances eau et assainissement ;**
- **Approbation du plan de financement des dégâts suite à la crue et demandes de subventions pour la reconstruction des ouvrages détériorés (actualisation).**

M. le Maire demande l'accord des membres du conseil municipal pour la prise en compte de ces points supplémentaires à l'ordre du jour.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide l'ajout des points, mentionnés ci-dessus, à l'ordre du jour de la présente séance.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

Date de publicité : **20 DEC. 2024**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/décembre2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20241219-124_2024-DE
Reçu le 20/12/2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

Le 19 décembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 16

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Était Excusée : Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Étaient absents : M. Léo Bader, Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 124 / 2024 : Adoption des tarifs des services municipaux pour l'exercice 2025 – Redevances eau et assainissement

M. le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient de voter à nouveau le tarif des redevances eau et assainissement en raison d'une inversion des montants entre les deux services.

M. le Maire propose les tarifs suivants pour l'exercice 2025 :

Service public de l'eau potable :

Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable = $0,10 \text{ €} \times 0,2 = 0,02 \text{ €/m}^3$

Service public de l'assainissement :

Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif = $0,28 \text{ €} \times 0,3 = 0,084 \text{ €/m}^3$

M. le Maire précise que les deux nouvelles redevances sur l'eau et l'assainissement concernent la mise en application de la réforme des redevances de l'agence de l'eau qui entre en vigueur en 2025.

Ces redevances, facturées aux abonnés, seront intégralement reversées à l'Agence de l'eau par la commune.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des votants (3 abstentions : Mmes Barriol, Chantepedrix et M. Roux) :

- annule la délibération n° 113 du 6 décembre 2024 ;
- adopte, pour l'exercice 2025, les redevances services publics de l'eau potable et de l'assainissement, mentionnées ci-dessus ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire
Jean-Michel Eyraud.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Date de publicité : 20 DEC. 2024

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/décembre2024

TEL : 04 71 65 71 90

FAX : 04 71 65 71 99

e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20241219-125_2024-DE
Reçu le 20/12/2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

Le 19 décembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 16

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Était Excusée : Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Étaient absents : M. Léo Bader, Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 125 / 2024 : Approbation du plan de financement des dégâts suite à la crue et demandes de subventions pour la reconstruction des ouvrages détériorés (actualisation)

M. le Maire indique que, par délibération n° 115/2024 du 6 décembre 2024, le conseil a approuvé le plan de financement qui permettra de demander les subventions nécessaires pour aider la commune dans la reconstruction des ouvrages détériorés lors de la crue du 17 octobre 2024.

M. le Maire précise qu'il convient de mettre à jour les éléments financiers, comme suit :

DEMANDE DE SUBVENTIONS				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
FINANCEMENT		OPERATIONS D'URGENCE	OPERATIONS HORS URGENCE	TOTAL € HT
ETAT DSEC	60%	62 071,97 €	952 527,74 €	1 014 599,71 €
ETAT DETR 2025	20%	20 690,66 €	317 509,25 €	338 199,90 €
FONDS PROPRES	20%	20 690,66 €	317 509,25 €	338 199,90 €
TOTAL	100%	103 453,28 €	1 587 546,24 €	1 690 999,52 €

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement relatif à la reconstruction des ouvrages détériorés et de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes ciblés.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve le projet ;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que détaillé ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires ciblés et de tout autre financeur public ou privé ;

.../...

TEL : 04 71 65 71 90

FAX : 04 71 65 71 99

e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

AR Prefecture

043-214300519-20241219-125_2024-DE
Reçu le 20/12/2024

- autorise M. le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents afférents nécessaires à la concrétisation de cette opération ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 20 DEC. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/décembre2024